



Aerenzdallgemeng

## PAP « Auf dem Denn » à Medernach

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 19 avril 2023 portant adoption du projet d'aménagement « Auf dem Denn » à Medernach présenté par le bureau « Papaya – urbanistes et architectes s.a. » au nom et compte de la société « KUTRA Sàrl » relatif à la construction de 30 unités de logement, dont 6 maisons unifamiliales isolées, 14 maisons unifamiliales jumelées, 6 maisons unifamiliales en bande et 1 maison plurifamiliale isolée avec au maximum 4 unités de logement collectives à Medernach, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section MA de Medernach sous les numéros 522/4012, 522/4338, 521/3765, 525/2812, 519/3764, 517/1567, 517/1566, 516/4082, et partie du no 237/3562 d'une superficie totale de 2ha00a05ca a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 26 juillet 2023, réf : 19300/103C.

En application de l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le PAP qui revêt un caractère règlementaire, devient obligatoire trois jours après la présente publication.

Le dossier est déposé au secrétariat communal à Medernach où le public pourra en prendre connaissance.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation de la décision est ouvert devant les juridictions de l'ordre administratif endéans un délai de 3 mois à partir de la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Medernach, le 25 août 2023,



Pour le collège échevinal,  
Le bourgmestre,

La secrétaire,

AVIS D'URBANISME



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tel : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
www.aerenzdall.lu